

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 14 novembre 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault
M. François Brisson	M. Larbi Benkaddour

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Mme Martine Barber, directrice des services administratifs est aussi présente.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.-Avis de convocation

Le 22 novembre 2011

M. Rhéal Grenier	M. François Brisson
M. Larbi Benkaddour	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault

Monsieur,

Avis vous est par la présente donné par le soussigné, qu'une séance spéciale de cette municipalité est convoquée par Madame Odette Ménard, maire, pour être tenue le jeudi 24 novembre 2011 à 20 h 00 en la salle du Conseil, et qu'il sera traité les sujets suivants :

Ordre du Jour

1. Budget supplémentaire OMHAG;
2. Intérim du directeur général et secrétaire-trésorier;
3. Intérim de la directrice des services administratifs;
4. Remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier;
5. Emplacement officiel du parc de planche à roulettes et aménagements supplémentaires;
6. Soumission et contrat de construction pour le parc de planche à roulettes;
7. Nivelage de l'impasse du rang Saint-Charles et de la rue Claudette avant l'hiver

Donné à Ange-Gardien, le 22 novembre 2011.

La secrétaire-trésorière par intérim

Martine Barber

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Je, soussigné, Germain McLean, préposé aux travaux publics, domicilié à Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis spécial annexé aux présentes à MM Rhéal Grenier, Larbi Benkaddour, Louis Robert, Jacques Lessard et Yvan Pinsonneault en leur laissant une copie à eux-mêmes ou à leur domicile, le 22ième jour du mois de novembre deux mille onze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22ième jour du mois de novembre deux mille onze.

Germain McLean,
Préposé aux travaux publics

.- Madame Odette Ménard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire seulement lorsque tous les membres du conseil municipal sont présents;

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres les membres du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres sont d'accord avec cet ajout :

Point numéro 8. Adoption du projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

RÉSOLUTION 11-332-11 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Robert Taylor à titre de directeur général et

secrétaire-trésorier en date du 14 novembre 2011 et prenant effet le 18 novembre 2011;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer madame Martine Barber, secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adopté

RÉSOLUTION 11-333-11 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT la demande de budget additionnel de l'Office municipal d'Habitation de l'Ange-Gardien pour la réfection du stationnement datée du 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que dans son budget 2011 la municipalité de Ange-Gardien avait accordé un montant supplémentaire pour des dépenses d'améliorations des aires communes de l'office municipal;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser, dans un premier temps, la réception du budget additionnel de l'OMH;

D'autoriser, dans un deuxième temps, une dépense maximale de 1 000\$, taxes incluses, pour l'achat de matériel afin d'améliorer la salle commune de l'OMH.

Adopté

RÉSOLUTION 11-334-11 – INTÉRIM DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Robert Taylor en date du 18 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2010, la directrice des services administratifs assume en partie plusieurs fonctions habituellement attitrées au directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT qu'au sein du personnel municipal actuel, la directrice des services administratifs est la personne la plus qualifiée pour assurer l'intérim du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'avoir un directeur général et secrétaire-trésorier;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer madame Martine Barber au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'échelon 3 de la classe 1 de la structure salariale de la municipalité, soit 31.44 \$/ l'heure, pour toute la période nécessaire à l'embauche et jusqu'à ce que le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier ait pris connaissance des tous les dossiers et des fonctions qui s'y rattachent.

Adopté

RÉSOLUTION 11-335-11 – INTÉRIM DE LA DIRECTICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT la nomination de madame Martine Barber, directrice des services administratifs au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des services administratifs, un employé est requis à temps plein au sein de ce poste;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à la recherche et à l'embauche aux conditions de la classe 2 de la structure salariale de la municipalité en respectant les échelons selon l'expérience d'un candidat au poste de directeur (trice) des services administratifs par intérim à titre contractuel pour la période requise.

Adopté

.- Plusieurs discussions portent sur la façon de trouver un candidat potentiel : Chasseurs de têtes, annonce dans les journaux, banque de candidats provenant d'une institution qui a fait le processus complet de recherche de directeur général;

.- Les conseillers discutent sur la façon de trouver le meilleur candidat possible;

.- Madame Ménard mentionne qu'il faudrait créer un comité pour effectuer une première sélection de candidats et une fois le tri fait sur cette sélection, convoquer une rencontre avec tous les

conseillers pour une entrevue avec les candidats sélectionnés. Tous les membres du conseil semblent d'accord avec cette suggestion.

.- Il est alors mentionner par les membres du conseil municipal de requérir 3 offres de services de firmes spécialisées dans la recherche de candidats potentiels au poste de directeur général et secrétaire-trésorier pour la prochaine rencontre et qu'une fois ces offres de services reçues, le conseil se prononcera sur la méthode choisie.

RÉSOLUTION 11-336-11 – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 09-278-11

CONSIDÉRANT que la résolution 09-278-11 installe le parc de planche à roulettes sur le terrain municipal face à l'office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues pour ce projet ont été rédigées en fonction de cet emplacement;

CONSIDÉRANT que depuis cette résolution, l'emplacement du parc de planche à roulettes a été modifié pour l'installer dans l'extrémité nord-ouest de ce même terrain;

CONSIDÉRANT que des frais additionnels doivent être engagés pour l'installation du parc de planche à roulettes à cet endroit;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que les soumissions n'ont pas été faites pour cet emplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger cette résolution et de rédiger une nouvelle résolution afin de déterminer l'endroit exact du site du parc de planche à roulettes;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution 09-278-11.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20 H 45

.-Avec l'accord de tous les membres du conseil, madame Odette Ménard ouvre la période de questions à 20 heures 45 ;

.- Un citoyen s'oppose au projet d'installation du parc de planche à roulettes à l'extrémité nord-ouest du terrain de soccer sur le terrain municipal mentionnant qu'il sera dans sa cour, sa question porte sur le pourquoi du changement de lieu ;

.- Madame Ménard invite Monsieur Pinsonneault à répondre à la demande du citoyen lequel explique que depuis le printemps l'emplacement du parc de planches à roulettes a changé plusieurs fois dont à l'arrière du garage municipal où il semblait être trop éloigné du cœur du village selon certains, sur le terrain de la Commission scolaire où il faudrait installer des clôtures à 7 mètres des modules et que ce terrain n'est pas assez grand pour respecter les exigences des assurances. Enfin, sur le terrain municipal face à l'office municipal d'habitation où les résidents se sont opposés à ce projet. Le seul endroit restant appartenant à la municipalité demeure l'extrémité nord-ouest du terrain municipal;

.- D'autres citoyens de ce secteur mentionnent qu'eux non plus ne veulent pas d'un parc de planche à roulettes à l'extrémité nord-ouest du terrain municipal parce qu'ils ont des jeunes enfants, que c'est près du CPE, qu'il faudrait nettoyer ce site tous les jours, est-ce qu'il y aura un surveillant ? Est-ce que le parc de planche à roulettes sera complètement non-accessible après 22 heures ? Le niveau de décibels, le manque d'éclairage semblent aussi des points qui soulèvent des inquiétudes.

RÉSOLUTION 11-337-11 – RELOCALISATION DU SKATE-PARK

CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution 09-278-11;

CONSIDÉRANT que suite à cette abrogation il y a lieu de déterminer, un nouvel emplacement au skate-park;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU de relocaliser le skate-park à l'extrémité nord-ouest du terrain municipal, près du terrain de soccer.

.- Monsieur François Brisson demande le vote.

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Ont voté contre : M. François Brisson
M. Jacques Lessard
Mme Odette Ménard

En vertu de l'article 164, du *Code municipal du Québec*, monsieur Larbi Benkaddour s'abstient de voter la proposition et est par ce fait, soumis à payer une amende de 10\$.

Rejeté

RÉSOLUTION 11-338-11 – RELOCALISATION DU SKATE-PARK

- CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution 09-278-11;
- CONSIDÉRANT que suite à cette abrogation il y a lieu de déterminer un nouvel emplacement au skate-park;
- CONSIDÉRANT la résolution 11-337-11 qui est rejetée;
- CONSIDÉRANT la démolition de la cantine située sur le terrain de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET RÉSOLU de relocaliser le skate-park sur le terrain de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'emplacement de l'ancienne cantine.

.- Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote.

Ont voté pour : M. François Brisson
M. Jacques Lessard
Mme Odette Ménard

Ont voté contre : M. Yvan Pinsonneault
M. Rhéal Grenier
M. Louis Robert

En vertu de *l'article 164, du Code municipal du Québec*, monsieur Larbi Benkaddour s'abstient de voter la proposition et est par ce fait, soumis à payer une amende de 10\$.

Rejeté

RÉSOLUTION 11-339-11- RELOCALISATION DU SKATE-PARK

- CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution 09-278-11;
- CONSIDÉRANT que suite à cette abrogation il y a lieu de déterminer un nouvel emplacement au skate-park;
- CONSIDÉRANT les résolutions 11-337-11 et 11-338-11 qui sont rejetées;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET RÉSOLU de situer la relocalisation du skate-park à même le terrain du garage municipal en arrière lot, soit entre le bâtiment et la fourrière;

.- Monsieur François Brisson demande le vote

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert
M. Larbi Benkaddour

Ont voté contre : M. François Brisson
M. Jacques Lessard
Mme Odette Ménard

Adopté

RÉSOLUTION 11-340-11 – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SKATE-PARK

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de se munir d'un skate-park;

CONSIDÉRANT que la municipalité, suite à la relocalisation de l'emplacement du skate-parc, à décider de retourner en appel d'offres pour la mise en place de l'infrastructure et de la fondation du skate;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 15 000 \$ pour l'installation d'un skate-park sur le terrain municipal tel que défini à la résolution 11-339-11;

D'inviter 2 fournisseurs locaux à soumissionner pour la réalisation des travaux d'excavation et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorières par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre le plus bas soumissionnaire conforme et la municipalité.

Madame Odette Ménard s'inscrit contre cette proposition.

Adopté

RÉSOLUTION 11-341-11- NIVELAGE DE CHAUSSÉE AVANT L'HIVER

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Deshaies, inspecteur municipal;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépenses approximative de 700 \$, plus les taxes applicables, afin de faire niveler l'impasse du rang Saint-Charles et la rue Claudette avant le début de l'hiver.

Adopté

RÉSOLUTION 11-342-11 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné le 14 novembre 2011;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 715-11 décrétant un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 11-343-11 – LEVÉE DE SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 heures 35.

Adopté

Odette Ménard, maire

Martine Barber, secrétaire-trésorière par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 21 h 35 le 24 novembre 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault
M. François Brisson	M. Larbi Benkaddour

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Martine Barber, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- L'ordre du jour est révisé et accepté unanimement.

Ordre du jour

1. Entente avec Agromex;
2. Politique de conditions de travail;
3. Aménagement comestible;

.-Madame Odette Ménard quitte la table du conseil à 21h36.

.- Monsieur Yvan Pinsonneault quitte la table du conseil à 21h36.

.- Monsieur Louis Robert, maire suppléant, prend dès lors le siège de maire afin d'agir comme président d'assemblée.

RÉSOLUTION 11-343-11 – ENTENTE AVEC AGROMEX

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter l'entente à intervenir avec Agromex à la prochaine séance.

Adopté

.- Madame Odette Ménard, Monsieur Louis Robert et Monsieur Yvan Pinsonneault regagnent leur place respective à la table du conseil à 21 h 38.

RÉSOLUTION 11-344-11 – POLITIQUES DE TRAVAIL

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter l'adoption des politiques de travail à la prochaine séance.

Adopté

RÉSOLUTION 11-345-11 – AMÉNAGEMENT COMESTIBLE

CONSIDÉRANT la proposition de la fondation Jeunesse de Richelieu et la Fondation RHA à l'effet de cultiver un aménagement paysager comestible dans la municipalité;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de prévoir et d'autoriser en 2012, une dépense de 1 250 \$ pour l'implantation d'un aménagement paysager comestible d'une grandeur de 100 m² à un endroit à être déterminé ultérieurement.

Adopté

RÉSOLUTION 11-346-11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45.

Adopté

Odette Ménard, maire

Martine Barber, secrétaire-trésorière par intérim